



Union d'associations de
consommateurs



Bon à savoir

NEWSLETTER DU CTRC DE FRANCHE-COMTÉ

Le 27 Octobre 2021

Loi Montagne II : Complément

Ce complément fait suite à la précédente Newsletter.

Le Préfet du département de la Haute-Saône a publié l'Arrêté au sujet des communes concernées par la Loi Montagne II.

En Haute-Saône, 42 communes appartenant au massif des Vosges sont concernées.

Voici le lien pour accéder aux 42 communes concernées :
<https://www.macomune.info/zone-montagne-la-liste-des-42-communes-concernees-par-les-equipements-obligatoires-en-haute-saone/>.

Quant au département de Haute-Savoie, l'article 3 de l'Arrêté n° DDT-2021-1275 énonce que « L'ensemble des axes routiers et autoroutiers du département de la Haute-Savoie son concernés par cette obligation, sans aucune exception ».

Voici le lien pour accéder à l'Arrêté du 30 Septembre 2021 :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Securite-routiere/Equipements-hivernaux-obligatoires>.



CTRC-FC

8 rue des Vieilles Perrières

25000 BESANÇON

Tel :03 81 83 46 85

Mail : ctrc.fc@wanadoo.fr